



Service : Observatoire Fiscal
Réf : CR/JPB/DG
Tél. : 04.34.71.35.02

C2017_03_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ 12 JANVIER 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ROUSTAN Max, BENABDILLAH Jalil, MEUNIER Valérie, MARTIN Pierre, BENEZET Jean-Charles, MALAVIEILLE Patrick, RIBOT Philippe, CHASSARY Ghislain, IGLESIAS Bonifacio, TORREILLES Éric, TEISSIER Christian, BONNAFOUX Claude, PRADEN René, GRIMAL Hervé, PIALAT Lucile, PERRET Jean-Michel, BORD Serge, COMTE Yves, BRIOUDES Georges, BAZALGETTE Thierry, RÉVERGET Gérard, PARIS Jean-Claude, ITIER Frédéric, ANDRÉ Sylvain, ALLEMAND Liliane, BERTRAND Roger, MAUBERNARD Éric, REY Alain, BEAUCLAIR Jean-Pierre, BARBA Joseph, VIGNE Marielle, BESSE-DESMOULIÈRES Georges, FERNANDEZ Jacky, PEREZ Sylvie, DELEUZE Patrick, VEZON Fabienne, PUPET Patrice, JACOT Thierry, HILLAIRE Richard, FIARD Fabien, GÉNOLHER Aurélie, BRUNEL Laurent, FONTAINE Patrick, MILESI Pascal, BOUDET Jacques, VERSEILS Jean-Marc, PÉPIN Jacques, ROUX Andrée, MANIFACIER Guy, ANDRÉ Lionel, BOUGAREL Christophe, OZIL Cyril, VIC Jérôme, DOUSSIÈRE René, GRAS Frédéric, AMBLARD Patrick, CROS Henri, CORDIER Jean-Pierre, MEURTIN Serge, BUREL Jean-Michel, BARONI Gérard, VEDRINES Simone, VARIN D'AINVELLE Roch, CRUVELLIER Josette, ROSSET-BOULON Bernard, FERRIÈRE Catherine, SCHNEIDER Stéphane, HUGUES Laurent, CAPDUR André, MOURGUES Ludovic, BARAFORT Laure, NICOLAS Daniel, BOUSSAC Roseline, MAURIN Jean-Pierre, GAL Mireille, POUÉCH Serge, SALEIX Bernard, PEYTEVIN Jocelyne, GILLES François, SOULET Ghislaine, BENSACKOUN Alain, PEREZ Joseph, ROUILLON Jean-Claude, PEYRIC Marie-Christine, VEAUVEYRET Marie-José, VEYRET Michèle, HÉRAIL Pierre, ARCANGIOLI Annie, SUAU Jean-Michel, MAGNE Martine, ALBALADEJO Marie-Claude, EVESQUE Jean-Luc, BENOIT Marc, CARILLO Antonia, ROUX Philippe, CHAMBON Christian, LARGUIER Catherine, FAGES DROIN Fabienne, GUILLEMET Chantal, PLANTIER Éric, CASTOR Ysabelle, RAVAUD Corinne, SEKARNA Nordine, LAURENT Cyril, MATHEAUD Benjamin, SORTAIS Virginie.

POUVOIRS :

CAVILLE Aimé (pouvoir à M. BENABDILLAH Jalil), RUAS Michel (pouvoir à M. BENEZET Jean-Charles), HAQUES Soraya (pouvoir à M. CHAMBON Christian), DAL CERRO Christelle (pouvoir à M. CHASSARY Ghislain).

ABSENTS EXCUSÉS :

DEVES Olivier, BERNARD-CHAMSON Béatrice, CHALLIER Nathalie.

Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Suppression de l'exonération pour les immeubles non desservis par le Service d'enlèvement des déchets.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1523 du prévoyant l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et le dispositif d'exonérations permanentes ou temporaires,

Vu les dispositions de l'article 1521 du Code Général des Impôts, qui permettent aux communes et à leur groupement de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans des parties de communes où ne fonctionne pas le Service d'enlèvement des ordures,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 janvier 2017, instituant la TEOM sur le territoire communautaire,

Considérant que la non collecte n'exclue pas le non traitement des ordures ménagères produites par les usagers (mise en place de Points d'Apports Volontaires),

Considérant la demande effectuée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes,

Considérant que la Communauté d'Agglomération est concernée tout en respectant l'équité entre les usagers,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DECIDE

De supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le Service d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN

